

Volume 7 no 25 | 8 mars 2023

Élection au comité exécutif 2023-2027

Précisions sur les mises en candidature

La période de mises en candidature pour l'élection des sept membres du comité exécutif se déroule jusqu'au 24 mars 2023. Plusieurs personnes ont demandé au comité électoral des précisions sur certains aspects du processus.



D'abord, nous rappelons que vous trouverez sur le site Internet du SPGQ les [règles de fonctionnement et directives électorales additionnelles](#) qui expliquent certaines règles à suivre.

En complément, nous partageons avec vous des informations utiles :

- L'utilisation des outils de l'employeur est proscrite pour préparer sa candidature. Cette position est en concordance avec la *Loi sur la fonction publique*, les directives de certains ministères et organismes, de même que l'entente du 19 avril 2013 entre le SPGQ et le gouvernement du Québec, concernant l'utilisation du courrier électronique par les représentants du syndicat.
- Pour déterminer la région d'appartenance d'un appuieur, le comité électoral a préparé [une liste des sections par région](#) déposée sur le site Internet du SPGQ.
- Comme il y a plus de 5 000 cotisants qui ne sont toujours pas membres, assurez-vous que la personne qui vous appuie est bien membre.
- Nous vous suggérons de recueillir plus que les 30 appuieurs nécessaires à votre candidature pour éviter les surprises quant au statut du cotisant et la région de son port d'attache.
- Le comité électoral accepte les signatures électroniques sur le formulaire de candidature ou un courriel transmis par le membre à la candidate ou au candidat, qui sera soumis au comité électoral avec le formulaire dans le délai imparti.
- Si votre candidature fait partie d'une équipe, vous devez nous informer du nom de l'équipe avant la fin de la période de mises en candidature. Autrement, le comité électoral exigera ce nom avant d'autoriser votre candidature le 29 mars 2023.

- Nous vous suggérons de déposer votre candidature avant la fin de la période de mises en candidature le 24 mars 2023 à 16 h, car si une irrégularité est constatée, le comité électoral se réserve le droit de demander une correction.

Le comité électoral

Administration publique

Interdiction de l'application TikTok sur les appareils mobiles

Le ministre de la Cybersécurité et du Numérique, M. Éric Caire, a annoncé l'entrée en vigueur de nouvelles directives pour les organismes publics du Québec afin de proscrire l'installation et l'utilisation de l'application TikTok sur les appareils mobiles du gouvernement. Ces directives, de nature préventive, sont entrées en vigueur le 28 février 2023.



Les nouvelles directives précisent toutefois que « L'utilisation de médias sociaux à titre personnel et sur des appareils non liés au gouvernement demeure un choix personnel et assumé, rappelle le ministère de la Cybersécurité et du Numérique. En effet, il est de la responsabilité de chaque citoyen d'évaluer les risques d'une utilisation de chaque plateforme de médias sociaux, incluant TikTok, et d'adopter des habitudes et des comportements sécuritaires. »

[POUR EN SAVOIR PLUS >>>](#)

Certains membres ayant l'application TIKTOK sur leur appareil mobile personnel (téléphone intelligent ou tablette) ont reçu le message suivant : « Vous recevez ce courriel, car l'application mobile TIKTOK est présente sur votre appareil mobile. Conformément aux directives du gouvernement du Québec, celle-ci doit être retirée, car il y a des enjeux de cybersécurité quant à son utilisation. »

Le SPGQ juge invasive cette façon de faire. Déjà, il recommande à ses membres de ne pas utiliser leurs appareils mobiles personnels dans le cadre de leurs activités professionnelles. En effet, si l'employeur doit vous joindre en dehors des heures normales de travail ou hors des lieux de travail, il doit s'assurer de fournir les outils adéquats. Le SPGQ effectuera des représentations auprès du gouvernement à cet égard.

Dans les médias

- **TIKTOK : [Entrevue de Guillaume Bouvrette](#)**
Radio-Canada Ohdio, 28 février 2023
(L'entrevue à 17h35 dans la section Nouvelles régionales)
- **TIKTOK : [Les députés du Québec devront supprimer l'application](#)**
(L'entrevue de Guillaume Bouvrette débute à 1h 56 min. 54 sec.)
Salut Bonjour, 1er mars 2023
- **[Application TIKTOK : Le SPGQ approuve la décision](#)**
(Le reportage débute à 2 min. 15 sec.)

Équité salariale

La CNESST diffusera sa nouvelle campagne publicitaire

La CNESST diffusera sa nouvelle campagne publicitaire sur l'équité salariale du 6 au 26 mars 2023. Avec cette campagne, sous le thème « Reconnaissons le travail féminin à sa juste valeur », l'organisation souhaite contribuer à accroître la connaissance et la compréhension du concept d'équité salariale auprès de sa clientèle et de la population québécoise.

Pour y arriver, durant toute la durée de la campagne, un message sera diffusé à la radio, permettant un fort rayonnement auprès des employeurs, des travailleuses et des travailleurs de la province.

De plus, en partenariat avec Rouge FM, un segment sur l'équité salariale aura lieu dans l'émission *Véronique et les fantastiques* du 7 mars dès 15 h 55. Pour les personnes qui ne pourront pas écouter le segment en direct, celui-ci sera rendu disponible sur la page Facebook de la CNESST le lendemain.

Afin de rester à l'affût de cette campagne de sensibilisation, vous pouvez consulter le site parlerequitesalariale.com.

Droit familial et successoral

Les 10 questions les plus fréquentes

Cette conférence interactive d'une durée de 45 minutes présentée par Brunet et associés, cabinet partenaire du SPGQ, vous permettra de tester vos connaissances juridiques. Après tout, nul n'est censé ignorer la loi!



La conférencière vous présentera les questions les plus fréquemment posées et les mythes qui se maintiennent à travers les années sur les thématiques de la famille (les limites du mariage; le cadre des conjoints de fait copropriétaires; la pension alimentaire et la médiation) et des successions (l'héritier mineur; les autres types de testaments; l'assurance-vie; le rôle du liquidateur).

Date : 22 mars de 12 h à 13 h.

[**Pour vous inscrire.**](#)

Inscrivez-vous rapidement, les places sont limitées!

Caisse de l'Administration et des Services publics

Le programme de bourses est de retour!

Le programme de bourses exclusif aux membres du Syndicat de professionnelles et professionnels

du gouvernement du Québec et leurs enfants s'adresse aux personnes aux études du secondaire au niveau universitaire. Quinze bourses seront offertes pour un montant total de 20 000 \$.



À vous d'agir d'ici au 30 avril 2023 pour remplir le [formulaire d'inscription](#) et accéder au [règlement](#).

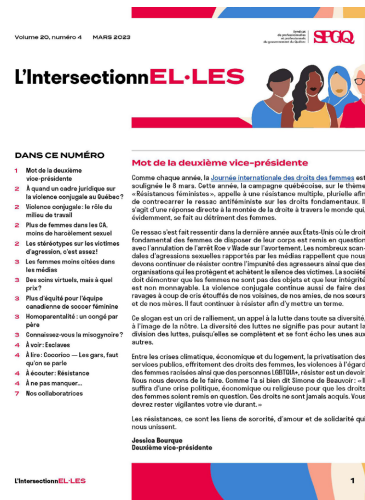
Bonne chance!

L'IntersectionnEL-LES de mars est sorti!

Votre plus récent numéro de [L'IntersectionnEL-LES](#) vient d'être publié!

DANS CE NUMÉRO

- Mot de la deuxième vice-présidente
- À quand un cadre juridique sur la violence conjugale au Québec?
- Violence conjugale : le rôle du milieu de travail
- Plus de femmes dans les CA, moins de harcèlement sexuel
- Les stéréotypes sur les victimes d'agression, c'est assez!
- Les femmes moins citées dans les médias
- Des soins virtuels, mais à quel prix?
- Plus d'équité pour l'équipe canadienne de soccer féminine
- Homoparentalité : un congé par père
- Connaissez-vous la misogynie?
- À voir : Esclaves
- À lire : Cocorico — Les gars, faut qu'on se parle
- À écouter : Résistance
- À ne pas manquer...
- Nos collaboratrices



Journée internationale des droits des femmes Dons solidaires

Rappel - Dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes, un montant de 250 \$ est alloué à chaque section afin d'offrir un don à un organisme luttant pour les droits des femmes reconnu de leur région.

Les sections J et P sont subdivisées par unités d'accréditation.

Voici le [formulaire](#) que les membres de la délégation doivent remplir et faire parvenir d'ici au 31 mars.

[Consultez les organisations soutenues par chaque section par les années passées.](#)

Confrence

Finance offshore et paradis fiscaux : légal ou illégal?



Midi-discussion
jeudi 9 mars, 12h-13h

Autour de l'ouvrage :
« Finance offshore et paradis fiscaux : légal ou illégal ? »

avec
Franck Jovanovic,
professeur d'économie et de finance à
la TÉLUQ

ÉCHEC AUX
PARADIS FISCAUX

The poster features a blue background with white and red text. On the right side, there is a small image of the book cover for 'Finance offshore et paradis fiscaux' by Franck Jovanovic, which shows a cityscape at night with a large dollar sign on a building.

RAPPEL - Le collectif Échec aux paradis fiscaux vous invite à un midi-discussion virtuel avec Franck Jovanovic, professeur d'économie et de finance à la TÉLUQ. Le 9 mars prochain (12 h à 13 h), il discutera avec vous de son dernier ouvrage intitulé *Finance offshore et paradis fiscaux : légal ou illégal?*

Lors de cette discussion, il sera notamment question de l'histoire des paradis fiscaux et de l'imbrication de ceux-ci au sein du système financier mondial. Les perspectives politiques que dégage le professeur Jovanovic à la fin de son ouvrage seront aussi abordées.

L'événement est ouvert à toutes et tous. Le Collectif fera par ailleurs tirer deux exemplaires de l'ouvrage parmi les personnes participantes au midi-discussion.

[Pour vous inscrire.](#)

Journée internationale des droits des femmes

Affichez-vous!

Rappel - C'est sous le thème « Résistances féministes » que se déroulera cette année la Journée internationale des droits des femmes, le 8 mars.

Rendez-vous sur le [site Internet du SPGQ](#) pour en savoir plus et pour télécharger les différents outils de visibilité à afficher dans vos courriels, réseaux sociaux, etc.



Emplois disponible au SPGQ



Poste de secrétaire réceptionniste

Date limite pour postuler : 13 mars 2023 à 16 h 30

Ce bulletin d'information est une réalisation de :

- Nathalie Côté, conseillère en communication
- Philippe Desjardins, conseiller en communication
- Rachel Hogue, technicienne administrative aux communications

Pour joindre l'équipe des communications

: communications@spgq.qc.ca

>> Consultez spgq.qc.ca/publications



SPGQ - Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement
du Québec

(Adresse temporaire jusqu'à octobre 2023)

Façades de la Gare, 400, boul. Jean-Lesage, bureau 260
Québec (Québec) G1K 8W1

[Se désabonner des publications du SPGQ](#)